



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE DÉPLOIEMENT DES VOITURES-RADARS DANS L'AUBE

Troyes, le 27 août 2021

Le département de l'Aube enregistre depuis le début de l'année (données au 18/08/2021), 13 accidents mortels de la circulation qui ont occasionné le décès de 17 personnes. L'analyse de ces accidents mortels confirme la présence de comportements irresponsables, conjugués à plusieurs facteurs aggravants (alcool, stupéfiants, distracteurs...).

La vitesse est actuellement la première cause de mortalité sur les routes du département de l'Aube (57 % des tués).

Afin de contribuer à la lutte contre les excès de vitesse, le dispositif de voitures-radars va être déployé dans le département de l'Aube, comme dans les autres départements de la région Grand-Est.

Ces voitures-radars, amenées à sillonner les principaux axes du département, sont capables, tout en roulant, de contrôler la vitesse des véhicules sur le réseau routier. Elles contrôlent la vitesse des véhicules qui les doublent ou qui les croisent, de jour comme de nuit.

La conduite de voitures-radars est désormais confiée à des opérateurs privés, par décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015.

Cette externalisation présente deux avantages :

1. Mieux faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes ;
2. Libérer du temps aux forces de l'ordre pour le consacrer à des tâches plus qualifiées comme l'interception au bord des routes des conducteurs infractionnistes (alcool, stupéfiants, vitesse).

Ce dispositif sera opérationnel dans le département à compter du 1^{er} septembre prochain.

Contact presse

Matthieu OLIVIER
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10